

Conseil municipal du 1^{er} octobre 2021

Membres présents : Maryse GRENAT, Cyrille GALLAY, Gilles GRENAT, Jean-Claude DEBUS, André GALLAY, Jérôme HAUTEVILLE, Karen ANCEY, Marie-France VIGNES

Membres excusés : Antonio MONTES (procuration donnée à André GALLAY), Benjamin GRENAT (procuration donnée à Gilles GRENAT), Vincent REQUET

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 9 août 2021
Accord à l'unanimité.

2- Nomination d'un secrétaire de séance : Cyrille GALLAY
Accord à l'unanimité.

3- Dissolution du CCAS et intégration au budget principal :
En l'application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action social (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est donc facultatif pour toute commune de moins de 1500 habitants.
Il peut être dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants.

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de :

- dissoudre le budget CCAS au 31 décembre 2021
- d'exercer directement cette compétence
- de transférer le budget du CCAS dans celui de la commune
- d'en informer les membres du CCAS par courrier.

La commission « santé/social » restera composée des mêmes membres.
Accord à l'unanimité.

4- Repas des aînés et paniers gourmands :

Lors du budget, il avait été réservé une enveloppe financière pour le repas des aînés et les paniers gourmands. Madame le Maire rappelle son souhait que les aînés puissent bénéficier du repas et du panier gourmand.

Dans un soucis d'équité, les membres du conseil municipal échangent sur le sujet et demandent que les paniers gourmands ne soient distribués qu'aux personnes absentes au repas.

Vote à la majorité

Le repas des aînés est prévu le 31 octobre à l'auberge « Le bois du Cornet ». Une information a déjà été déposée dans chaque boîte aux lettres et les personnes intéressées devront s'inscrire en mairie avant le 15 octobre 2021.

5- Travaux d'accessibilité PMR du bâtiment communal

Lors du conseil municipal du 9 août 2021, Madame le Maire avait fait le bilan de l'appel d'offres. Certains lots étaient infructueux. Elle a donc contracté directement avec les entreprises.

Les entreprises retenues sont :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT	LOTS	ENTREPRISES	MONTANT
N° 06 PLOMBERIE SANITAIRE	FAVRE MIVILLE	14 747,00€	N° 08 SERRURERIE	CMC	4816,45 €
N° 07 CARRELAGE FAIENCE	WAMEN CEDRIC	3636,50 €	N° 12 SOUTENEMENT	CLIVIO	29 980,00 €

Le montant total des travaux pour tous les lots s'élève à 290 408,00 € HT auxquels s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre et d'assistance technique pour un montant de 38 826.00 € HT, soit un total de 329 234 € HT.

Il dépasse de 37 480 € HT les prévisions du bureau d'étude.

Par conséquent, Madame Le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de solliciter une subvention complémentaire à la Région Auvergne Rhône-Alpes, d'un montant de 29 984,00 € HT.

Accord à l'unanimité.

Rappel des subventions octroyées pour le dossier d'accessibilité :

MISE EN CONFORMITE PMR : Subventions octroyées

Département	70 000,00 €	21.00 %
Région	75 000,00 €	23.00 %
Etat (DETR)	87 526,20 €	27.00 %
Commune	65 847.00 €	20,00%
Supp Région (à demander)	30 861,00 €	9,00%
	329 234,00 €	100,00%

6- Bilan financier de l'hommage rendu à Monsieur Robert Morel le 4 septembre 2021

Madame le Maire dresse le bilan financier de l'hommage rendu à Monsieur Robert Morel. Elle remercie toutes les personnes qui se sont impliquées dans l'organisation de cette journée et toutes celles qui ont apportées une aide financière pour l'évènement.

DEPENSES		RECETTES		
Plaque	854,40 €	Dons des entreprises	TPGGR	500,00 €
Bulletins	2 236,00 €		GROPPI	500,00 €
Tradi'sons	1 600,00 €		VERGORI	200,00 €
Harmonie	300,00 €		LA CHEVRERIE	200,00 €
Buffet	1 200,00 €		LE BOIS DU CORNET	100,00 €
Buffet	2 000,00 €		BONDAZ PEINTURE	100,00 €
Location de matériel	201,60 €		ALTI'FROID	100,80 €
Location des verres	60,00 €		BUROPLAN	100,00 €
		Don d'in particulier	NICOLE ARAGNOL	500,00 €
		Don de la CCHC		1 554,40 €
		Don de Michel Morel		1 436,00 €
		Don de l'Association des Maires		2 000,00 €
		MAIRIE		1 160,80 €
	8 452,00 €			8 452,00 €

Monique TRIOMPHE, habitante de Morzine a offert une cloche pour l'école et les habitants lui en sont très reconnaissants.

Les tentes, les tables et les chaises ont été prêtées par la commune de Montriond ainsi qu'une tente par Pascal Chevallet.

La piste de danse a été prêtée par le comité des fêtes de Vacheresse.

7- Convention de financement : projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

La municipalité de La Forclaz a répondu à un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, financé par la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du plan de relance.

		Financement Région	Mairie	Coût total
Equipement	3 ordinateurs	2450,00 € TTC	1050,00 € TTC	3500,00 € TTC
Ressources numériques		200,00 € TTC	200,00 € TTC	400,00 € TTC
Total		2650,00 € TTC	1250,00 € TTC	3900,00 € TTC

Madame le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de signer la convention avec la région afin de percevoir le montant de la subvention.

Accord à l'unanimité.

8- Décisions budgétaires modificatives

- A la demande de la trésorerie, une écriture comptable est nécessaire pour transférer les frais d'études relatives au dossier d'accessibilité, au programme des travaux :
Cpte 2031 (041) pour la somme de 11 046,00 €
Cpte 21311 (041) pour la somme de 11 046, 00 €
Accord à l'unanimité.

- Au budget primitif, une somme de 10 500,00 € avait été prévue pour le reversement du FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal). Cependant, après répartition par la CCHC, la somme s'élève à 10 583,00 €. Il nous faut abonder les crédits de 83,00 €. Cette somme sera prélevée sur le compte 6228 Divers.
Accord à l'unanimité.

- La trésorerie a présenté des admissions en non valeur sur le budget de l'eau et le budget principal qui n'avaient pas été prévues aux budgets primitifs. Il est nécessaire d'apporter les crédits conséquents, à savoir :
Budget de l'eau : Cpte 626 vers le cpte 6541 0,53 €
Budget principal : Cpte 6228 vers le cpte 6541 91,01 €
Accord à l'unanimité.

- 9- Embauche de personnel au secrétariat de la mairie et création du poste Sylviane Grenat, secrétaire de mairie, prendra sa retraite au 31 décembre 2021. Madame le Maire a recruté une attachée à partir du 1^{er} novembre 2021. Elle demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de créer un poste d'attaché à compter du 1^{er} novembre 2021.
Accord à l'unanimité.

10- PLUiH

La CCHC a voté l'arrêt du PLUiH le 14 septembre 2021 lors du conseil Communautaire.

Chaque commune va devoir arrêter le PLUiH avant la fin octobre. Or, la commune de La Forclaz devra revoir le zonage du Cruet car le terrain n'est plus constructible suite au glissement de terrain du mois d'août. La commune est en attente de la décision de la CCHC.

11- Questions diverses

- Suite à la vente de la maison de Sonja Weatherill à Pombourg, Mme le Maire informe que les acheteurs souhaiteraient acquérir une partie de la parcelle située devant la maison pour y installer une fosse septique.
Une visite sur place sera organisée afin de délimiter une zone.
- Vu le nombre croissant d'excès de vitesse dans les traversées de villages, il est demandé que le Chef-Lieu et le Cruet soient sécurisés par des casse-vitesse. Des devis seront demandés.

La séance est levée à 22h10

Le Maire, Maryse GRENAT